

## Statut du cheval : ne détruisons pas une filière en prétendant la protéger

Alors que certains souhaitent reclasser le cheval comme “animal de compagnie”, la Coordination Rurale alerte : cette orientation, présentée comme protectrice, est en réalité **dangereuse, irréaliste et déconnectée du terrain.**

Cette mesure, présentée comme protectrice, constituerait en réalité **une attaque directe contre la filière équine, contre ses professionnels et, surtout, contre le bien-être réel des chevaux.**

### **Le bien-être équin repose sur un encadrement spécialisé**

Le cheval est un animal exigeant, qui nécessite un **suivi sanitaire rigoureux, des installations adaptées, des compétences techniques** acquises par la formation, une **traçabilité essentielle** à sa protection ainsi qu’une **gestion responsable de la fin de vie.**

Ce cadre existe aujourd’hui grâce à son statut d’animal de rente. Il garantit la sécurité, la dignité et la qualité de vie des équidés.

Modifier ce statut reviendrait à affaiblir les outils qui permettent justement d’assurer son bien-être au quotidien.

### **Un changement de statut aux conséquences lourdes pour toute la filière**

Reclasser le cheval comme animal de compagnie créerait des difficultés majeures pour, les éleveurs, les agriculteurs, les centres équestres, les métiers spécialisés (vétérinaires, maréchaux, transporteurs, artisans), les activités sportives, touristiques et de médiation.

### **Un choc économique, social et environnemental**

La filière équine représente :

- jusqu’à 120 000 emplois ruraux,
- 66 000 éleveurs et agriculteurs,
- 11 milliards d’euros d’activité économique annuelle,
- 1 million d’hectares de prairies dont la disparition serait un désastre pour la biodiversité et la prévention des incendies

Reclasser le cheval comme animal de compagnie aurait un impact direct sur la vitalité des territoires ruraux, déjà fragilisés, et sur la pérennité des professions qui assurent la prise en charge

Gimont,  
Le 24/04/2026

# Communiqué de presse



quotidienne des équidés. La filière viande joue également un rôle essentiel dans la conservation d'au moins neuf races équine, dont l'équilibre démographique dépend directement de débouchés économiques viables.

## **Protéger réellement le cheval : maintenir un cadre adapté à ses besoins**

La Coordination Rurale appelle les parlementaires et l'ensemble des décideurs publics à faire preuve de responsabilité : **le statut actuel n'est pas un frein au bien-être du cheval ; il en est la garantie.**

Nous réaffirmons notre engagement : continuer à défendre une filière qui œuvre chaque jour pour la santé, la sécurité et la dignité des chevaux, en s'appuyant sur des pratiques professionnelles reconnues et efficaces.

**La Coordination Rurale appelle à la responsabilité collective : préserver le statut d'animal de rente, c'est garantir l'avenir de la filière équine, la sécurité des équidés et la vitalité de nos territoires ruraux.**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE